

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 46



N°091

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2026**

L'AN deux mille vingt-six, le 23 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, KONTE Djieneba, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DIAW Amadou, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Zeid FAZAZI

Madame Marguerite HUREL

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Madame Severine ALEHAUSE

Madame Karine FRANCKET

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Ling LENZI

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Sofiane OURABAH

Madame Amel DOGHMANE

Madame Dialla COULIBALY

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Ayoub BENDAHMANE

Madame Mizgin OZHAN

Secrétaire de séance : Wilfried SERISIER

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/

**OBJET : Désignation des représentants de la Ville qui siègeront au sein du
Comité syndical de l'AGEMOB (ex SMAVM)**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sofienne KARROUMI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et
L.2121-33 ;

Vu les statuts de l'Agence des mobilités partagées (l'Agemob) ;

Considérant que l'Agemob a notamment développé une expertise unique sur le
territoire métropolitain pour la conception et la gestion de solutions de mobilité
partagée ; qu'elle réalise pour ses adhérents des prestations complètes : des
premières études au déploiement en incluant bien sûr la communication autour des
offres mises en place ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de
désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Ville au
sein du Comité syndical de l'AGEMOB (ex SMAVM) ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour , 1 ne prend pas part au vote (Aline LO TUTALA)

DELIBERE :

DESIGNE pour représenter le Conseil municipal au sein du Comité syndical de
l'Agence des mobilités partagées (l'Agemob) :

- Madame Carolina FAYE, déléguée titulaire,
- Madame Dialla COULIBALY, déléguée suppléante.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente
délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le
Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du
Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente
délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen
de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux
mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois

après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 29/04/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260423-lmc145333-DE-1-1
Publiée le : 29/04/26
Certifiée exécutoire : 29/04/26

Le Maire,
Sofienne KARROUMI

